

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 3 octobre 2017 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**PRÉSENCES :**

**CA17 08 0604**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 octobre 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa  
Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele  
Le conseiller d'arrondissement : Maurice Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA17 08 0605**

Afin de souligner le départ à la retraite de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement, district de Côte-de-Liesse, le conseil de Saint-Laurent adopte la présente résolution :

ATTENDU QUE Maurice Cohen a siégé au conseil de la Ville de Saint-Laurent de 1982 à 2001;

ATTENDU QU'IL est élu comme conseiller d'arrondissement du district de Côte-de-Liesse sans interruption depuis 2001;

ATTENDU QU'IL est membre élu de la Fédération canadienne des municipalités depuis 2001;

ATTENDU sa nomination à plusieurs commissions et comités tant au sein de la Ville de Montréal, que de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU son engagement communautaire envers plusieurs causes et organismes sur le territoire de Saint-Laurent;

ATTENDU QU'IL est cofondateur de plusieurs institutions qui continuent à ce jour de jouer un rôle important pour la collectivité laurentienne, notamment l'école Maïmonide, le centre communautaire Petah Tikva et la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le maire Alan DeSousa

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE rendre hommage à monsieur Maurice Cohen pour sa longue carrière politique et de saluer son engagement indéfectible envers les citoyens de Saint-Laurent au cours des trente-cinq dernières années.

ADOPTÉ

---

**CA17 08 0606**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 octobre 2017.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0607**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele , il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0608**

La première période de questions du public débute à 20 h 08

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Bernard Lafargue 1340, rue Montpellier (intervenant #3):

- Agit pour le groupe qui a déposé en août une pétition concernant le refoulement d'égout pluvial du 31 juillet 2017. La rue Montpellier a subi de grands dégâts. Il a 4 clapets et a été inondé. Demande que le maire l'assure d'un suivi.

*Réponse (Alan DeSousa) : Nous ferons le nécessaire pour que le Directeur des travaux public donne suite concernant les clapets et le diagnostic dans la rue.*

Madame Monique Delage 1325, rue Montpellier (intervenante #3) :

- Inondations. Derrière la rue Raimbault, il y a aussi des maisons inondées.
- Sacs compostables dans les sacs végétaux. Prends soin de ses poubelles. Dans d'autres arrondissements les sacs sont permis. Demande pourquoi à Saint-Laurent, les sacs ne sont pas permis.

*Réponse (Alan DeSousa) Le ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis des lignes directrices au centre de compostage Mironor, centre où nos matières organiques sont envoyées, et ces lignes directrices interdisent les sacs en plastique biodégradables (compostables).*

Monsieur Steve Tabac 41-990, rue Hills (intervenant #4):

- Il demande un suivi de madame Alison Freedman qui ne peut être là. À une précédente séance, elle demandait de justifier le coût des bacs.

*Réponse (Alan DeSousa) : Madame Freedman a reçu les réponses.*

Monsieur Ian Cytrynbaum 795, rue Décarie (intervenant #5):

- Est un marchand sur Décarie ainsi que vice-président de la SDC La Zone Décarie-Nord. Félicite M. Cohen pour son dévouement à la communauté et lui souhaite bonne chance pour sa retraite.

Madame Huong Le Thanh 116, rue Lapierre (intervenante #5):

- Rend hommage à Maurice Cohen. Elle lui souhaite une bonne santé.
- Mentionne que M. Aref Salem n'a pas répondu à ses courriels, mais l'a visité personnellement. Dépose des courriels des 24 août et 19 septembre et des photos. Un Bombardier a brisé le béton de son entrée piétonne. Puisque des voitures sont garées près du trottoir et pour les éviter, les Bombardiers passent près du béton. Elle demande un suivi pour la réparation.

Monsieur Berg Merdjanian 647, boulevard Décarie (intervenant #6):

- Entretien sur Décarie. Demande de le savoir avant. La période des travaux est moins longue que ce qui est écrit sur les panneaux et les marchands perdent de la clientèle.

*Réponse (Alan DeSousa) : Nous allons référer ce sujet au Directeur des travaux publics.*

Madame Sabrina Jbarrar au nom de l'APBF 2500, rue des Nations (intervenant #7):

- Elle représente l'Association des propriétaires de Bois-Franc (APBF). Sécurité dans le secteur Bois-Franc avec la légalisation du cannabis au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Les gens occupent les parcs. S'adresse à la police pour éviter que la communauté soit touchée.

---

**CA17 08 0609**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500023) :

- CONSIDÉRANT que dans 75% des incendies mortels, l'avertisseur de fumée était soit inexistant, soit débranché, soit hors d'usage ;
- CONSIDÉRANT que les incendies liés aux articles pour fumeurs et aux chandelles occasionnent plus de décès au Québec que tout autre type d'incendie ;
- CONSIDÉRANT que ces incendies peuvent être évités dans la majorité des cas par l'adoption de comportements plus prudents ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 8 au 14 octobre 2017, **Semaine de la prévention des incendies** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0610**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500022) :

- CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada aura lieu du 9 au 15 octobre 2017;
- CONSIDÉRANT que la Semaine de la citoyenneté du Canada reconnaît la valeur de l'immigration et de la citoyenneté et met l'accent sur les droits, les privilèges, les devoirs et les responsabilités liés à la citoyenneté ;
- CONSIDÉRANT que les nouveaux Canadiens ont un fort sentiment d'attachement à leur nouveau pays, apportent des contributions précieuses au Canada et jouent un rôle important dans notre croissance économique et dans notre diversité culturelle ;
- CONSIDÉRANT que les thèmes et les valeurs de la citoyenneté canadienne véhiculent un message important pour tous les Canadiens - à savoir que les nouveaux arrivants sont les bienvenus au Canada, qui est notre pays à tous ;
- CONSIDÉRANT que tous les Canadiens, qu'ils possèdent leur citoyenneté depuis longtemps ou depuis peu, peuvent s'unir pour réaffirmer leur attachement au Canada ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 9 au 15 octobre 2017, **Semaine de la citoyenneté du Canada** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0611**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500020) :

- CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent ;
- CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMER, ÉDUQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance ;
- CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 28 octobre 2017 **Semaine des bibliothèques publiques** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0612**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500024) :

- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent dans la gestion écologique des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT que la réduction des déchets produits est souhaitable au plan environnemental, notamment en ce qui concerne la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie ;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les autorités municipales de développer un plan de gestion des matières résiduelles ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'associer tous les citoyens et toutes les citoyennes à l'effort de réduction des déchets afin d'améliorer l'environnement et, par le fait même, leur qualité de vie ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 21 au 29 octobre 2017, **Semaine québécoise de réduction des déchets**, et j'invite tous les citoyens et toutes les citoyennes à participer en grand nombre à des activités concrètes de réduction, de réutilisation, de recyclage et de compostage des matières résiduelles.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour d'octobre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0613**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500021) :

- CONSIDÉRANT que la semaine du 22 au 28 octobre 2017 a été désignée Semaine nationale Parents-Secours au Canada et que des collectivités à la grandeur du Canada participent activement aux activités qui marquent cette semaine;
- CONSIDÉRANT que les Parents-Secours offrent une aide à toutes les personnes, surtout les enfants, qui, à l'extérieur du foyer, se trouvent dans une situation d'urgence ou de menace ;
- CONSIDÉRANT que le succès du Programme Parents-Secours repose sur la collaboration des personnes dans les familles, voisinages, entreprises et groupes communautaires pour rendre les collectivités plus sûres et renforcer, en prévention du crime, le partenariat avec les organismes locaux d'application de la loi ;

- CONSIDÉRANT qu'il est opportun que le Programme Parents-Secours continue de s'étendre à chaque rue, avenue et croissant de notre ville.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 22 au 28 octobre 2017, **Semaine nationale Parents-Secours** dans l'arrondissement de Saint-Laurent et encourage la population à se familiariser davantage avec ce remarquable programme communautaire de prévention du crime.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0614**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500025) :

- CONSIDÉRANT qu'il est important de rendre hommage à tous ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre, de conflit militaire ou de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous désirons exprimer toute notre gratitude à nos concitoyens et concitoyennes qui ont eu le courage de se battre pour ouvrir la voie à une ère de paix ;
- CONSIDÉRANT que nous commémorons chaque année le Jour du Souvenir en déposant une couronne au pied du cénotaphe au parc Beaudet ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 novembre 2017, **Semaine des vétérans** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de novembre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0615**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1174500026) :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de l'ONU a recommandé en 1954 à tous les pays d'instituer une Journée mondiale de l'enfance, qui serait une journée de fraternité mondiale et de compréhension entre les enfants, et d'activités favorisant le bien-être des enfants du monde entier ;
- CONSIDÉRANT que le 20 novembre marque le jour de l'adoption par l'Assemblée de la Déclaration des droits de l'enfant, en 1959, et de la Convention relative aux droits de l'enfant, signée en 1989 ;
- CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Sommet du Millénaire, en 2000, des dirigeants politiques du monde entier ont convenu de huit objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), lesquels concernent en premier lieu les enfants ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent est accrédité Municipalité amie des enfants depuis 2011 ;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a mis en œuvre un plan d'action Municipalité amie des enfants pour la période 2014-2016, et que le bien-être des enfants et des familles est au cœur des préoccupations de l'administration laurentienne.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 20 novembre 2017 **Journée mondiale de l'enfance** dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour d'octobre deux mille dix-sept.

---

**CA17 08 0616**

Soumis sommaire décisionnel numéro 117755008 relatif à une offre de services concernant l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'Arrondissement.

ATTENDU le décret numéro 839-2013 du gouvernement du Québec concernant la conclusion d'une entente par laquelle celui-ci confie aux municipalités intéressées la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques dans le cadre du Circuit électrique d'Hydro-Québec;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent est un précurseur dans le domaine du développement durable et que l'on compte actuellement 15 bornes de recharge pour véhicules électriques dans les différents édifices municipaux de l'Arrondissement;

ATTENDU que l'Arrondissement offre au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement;

ATTENDU l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge l'acquisition de 5 bornes de recharge pour véhicules électriques dédiées aux édifices municipaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent
- 2.- Autoriser l'achat de ces bornes auprès du fournisseur AddÉnergie Technologies inc. pour un montant de 24 435,06 \$, ainsi qu'un virement budgétaire à cet effet.
- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0617**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173152005 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation des plans, devis et la surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur une partie de la rue Marcel - Soumission 17-028.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Axor experts-conseils inc.</b>	<b>248 720,82 \$</b>
Consultants en développement et gestion urbaine CDGU inc.	285 321,96 \$
Stantec experts-conseils ltée	275 393,87 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De recommander au Comité exécutif d'octroyer à la firme **Axor experts-conseils inc.** le contrat pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur une partie de la rue Marcel, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 248 720,82 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0618**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673004 relatif à l'octroi d'un contrat pour pour le transport et le recyclage de métaux - Soumission 17-727.

ATTENDU que l'Arrondissement a obtenu la plus haute norme d'excellence internationale dans les systèmes de gestion environnementale, soit la norme ISO 1400, et qu'une mise aux normes a été faite pour différents produits et matières résiduelles, tels que les métaux ;

ATTENDU que le présent contrat comprend la fourniture de conteneurs dans la cour des Ateliers municipaux de l'Arrondissement ainsi que le transport de ces conteneurs, remplis de différents métaux tels que l'acier, la fonte, l'aluminium, les objets contenant du brass et du cuivre, à un centre de recyclage, permettant de détourner annuellement de l'enfouissement plus de 84 tonnes de métaux;

ATTENDU que ce contrat n'entraîne aucune dépense pour la Ville et génère plutôt un revenu d'environ 23 168,72 \$ par année ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'octroyer à Gestion AIM S.E.C un contrat de trois (3) ans pour le transport et le recyclage de métaux - Soumission 17-727

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0619**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679009 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie sur le territoire de l'Arrondissement - Soumission 17-16246.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les déneigements et remorquages SMGR (1990) inc.</b>	<b>73 296,57 \$</b>
9364-7998 Québec inc.	128 772,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Les déneigements et remorquages SMGR (1990) inc** le contrat pour le service de remorqueuses desservant les neuf (9) secteurs de déneigement effectués en régie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **73 296,57 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0620**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146003 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'isolation des conduits d'alimentation du système de ventilation aux ateliers municipaux - Soumission 17-520.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Iso énergie inc.</b>	<b>27 742,66 \$</b>

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'octroyer à la firme **Iso énergie inc.** le contrat pour les travaux d'isolation des conduits d'alimentation du système de ventilation aux ateliers municipaux, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **27 742,66 \$**, sous la supervision de la Direction des travaux publics.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0621**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679008 relatif à une dépense en faveur de Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

ATTENDU l'entente-cadre numéro 1222702 avec la firme Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2017-2018 – Appel d'offres 17-15993;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 1 265 184,90 \$ en faveur de Compass Minerals Canada Corp. pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Entente 1222702;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0622**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679010 relatif à une dépense additionnelle pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des travaux publics.

ATTENDU qu'il existe présentement des ententes cadres avec les compagnies Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1159087) et Sanexen services environnementaux inc. (entente 1159004) pour la disposition des terres d'excavation, et avec Agat Laboratoires ltée (entente C1128624) pour l'analyse des terres;

ATTENDU que le choix du site de disposition dépend des analyses qui sont effectuées sur les terres d'excavation;

ATTENDU que le budget initial prévu sera dépassé car des piles de terres avec un haut taux de contamination ont été entreposées et leur disposition est plus dispendieuse;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 40 000 \$ en faveur de Recyclage Notre-Dame inc. (entente 1159087), de Sanexen services environnementaux inc. (entente 1159004) et de Agat Laboratoires ltée (entente C1128624) pour la caractérisation et la disposition des terres d'excavation provenant de la cour des travaux publics pour terminer l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0623**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176741012 relatif à une dépense additionnelle pour le transport des différentes activités de 2017.

ATTENDU la résolution CA17 080143 adoptée le 14 mars 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat à Autocar Chartrand inc. pour la location d'autobus scolaires pour différentes activités de l'année 2017. Appel d'offres 16-15798

ATTENDU qu'au de l'été 2017, des autobus supplémentaires ont été requis afin de réaliser les activités du camp et des terrains de jeux, dû à une augmentation des inscriptions;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 6 279,93 \$, en faveur d'Autocar Chartrand inc., pour la location d'autobus scolaire pour le transport des différentes activités de 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0624**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146001 relatif à une dépense additionnelle aux contingences du contrat pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles.

ATTENDU la résolution CA15 080438 adoptée le 30 juin 2015 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat à Réal Paul architecte inc. pour la préparation de plans et devis et la surveillance de chantier en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles - Soumission 15-022;

ATTENDU que le 6 juin 2017, le conseil d'arrondissement, par sa résolution CA17 080397, a autorisé une dépense additionnelle pour majorer le montant des contingences des travaux de construction du contrat octroyé à 9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s Devcor (1994), suite à la découverte d'amiante dans le mur extérieur et au remplacement du vitrage du bâtiment qui avait atteint sa durée de vie;

ATTENDU que ces travaux supplémentaires ont nécessité l'intervention des professionnels de la firme Réal Paul architecte inc. et ont requis des services supplémentaires qui n'étaient pas inclus au mandat initial;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 100 000,00 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à Réal Paul architecte inc. au montant total de 381 679,62 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier en vue de la réfection et de la mise aux normes de la piscine du parc Decelles, située au 845, rue Roy, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 15-022
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0625**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146002 relatif à une dépense additionnelle aux contingences du contrat octroyé à 9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet du parc Decelles.

ATTENDU la résolution CA17 080147 adoptée le 14 mars 2017 par le conseil d'arrondissement pour accorder un contrat d'un montant de 2 221 261,47 \$ à 9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s Devcor (1994), pour la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet du parc Decelles;

ATTENDU qu'il a lieu d'augmenter le montant de contingences de 250 000 00 \$ pour réaliser des travaux urgents et nécessaires, mais non prévus au contrat initial, tels que la correction de vices de construction découverts lors de l'enlèvement de l'amiante et la réparation de la conduite principale du drain de fond de la piscine;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 250 000,00 \$, taxes incluses, aux contingences du contrat octroyé à l'entreprise de construction, 9006-9311 Québec inc f.a.s.r.s Devcor (1994) pour la réalisation des travaux de réfection et mise aux normes de la piscine et réaménagement partiel du chalet du parc Decelles.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0626**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177646003 relatif au paiement des redevances à la Commission des services électriques de Montréal pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.

ATTENDU que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) a le mandat de planifier, de concevoir et de mettre en œuvre les infrastructures souterraines nécessaires à l'enfouissement des fils électriques et de télécommunication partout sur le territoire montréalais et d'en assurer la gestion et l'entretien;

ATTENDU que chaque année, la CSEM facture à l'arrondissement les services rendus sur son territoire, les redevances standards de construction et d'entretien pour les nouveaux projets ainsi que les projets antérieurs;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense de 63 343,29 \$ en faveur de la Commission des services électriques de Montréal pour les redevances de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0627**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121014 relatif à une dépense additionnelle à Interzone Photographie pour les services photographiques pour l'année 2017.

ATTENDU la résolution CA17 08 0013 adoptée par le conseil d'arrondissement le 10 janvier 2017 et octroyant à Interzone Photographie le contrat pour les services photographiques pour l'année 2017;

ATTENDU que l'année 2017 fut une année exceptionnellement chargée d'événements spéciaux, comme entre autres le 375<sup>e</sup> de Montréal avec l'inauguration de la place Rodolphe-Rousseau et la Grande tournée, le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'échange de Saint-Laurent avec la Ville de Lethbridge et l'inauguration du Complexe sportif;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 11 497.50 \$ à Interzone Photographie pour les services photographiques pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0628**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1175369005 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la visite et l'inspection périodique des équipements de réfrigération situés dans la salle mécanique de l'aréna Raymond Bourque.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des Services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la visite et l'inspection périodique des équipements de réfrigération situés dans la salle mécanique de l'aréna Raymond Bourque pour une période de trois ans.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0629**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176741011 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus nolisés pour la réalisation des programmes de loisirs pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour la location d'autobus nolisés pour la réalisation des programmes de loisirs pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0630**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673015 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs pouvant se trouver dans les bâtiments publics, les parcs, les espaces verts et le réseau d'égouts appartenant à l'arrondissement, pour une période de 3 ans.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0631**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231013 relatif au report de la séance ordinaire du 7 novembre au 21 novembre 2017.

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin, à 19 h 30;

ATTENDU que la séance ordinaire du mois de novembre 2017 devrait en principe se tenir le 7 novembre 2017;

ATTENDU les élections municipales le 5 novembre 2017;

ATTENDU que Conseil d'arrondissement souhaite reporter la séance ordinaire au 21 novembre 2017;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De reporter la séance ordinaire du 7 novembre 2017 au 21 novembre 2017.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0632**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231010 relatif à l'approbation d'une entente de gestion avec Développement économique Saint-Laurent pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

ATTENDU que l'entente de gestion entre l'arrondissement et Développement économique Saint-Laurent (DESTL) vient à échéance le 31 décembre 2017;

ATTENDU que l'entente de gestion établit les termes et les conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL auquel il confie la gestion et l'organisation de services d'initiative industrielle et tertiaire-moteur sur une partie de son territoire;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver l'entente de gestion avec Développement économique Saint-Laurent, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0633**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231011 relatif à l'approbation au budget 2018 de Développement économique Saint-Laurent (DESTL), au dépôt de divers documents conformément à l'entente de gestion en vigueur et au versement de la contribution financière pour l'année 2017.

ATTENDU l'entente de gestion actuellement en vigueur qui établit les termes et conditions de la contribution financière que l'arrondissement verse à DESTL;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'approuver le budget 2018 de Développement économique Saint-Laurent;
- 2.- De prendre acte des divers documents déposés, conformément à l'entente de gestion;
- 3.- D'autoriser le versement de la contribution financière pour l'année 2017 au montant de 1 024 061,35 \$;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières indiquées au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0634**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231012 relatif à l'approbation des règlements de régie interne de la Société de développement commerciale La Zone Décarie-Nord.

ATTENDU qu'en date du 8 août 2017, le conseil d'arrondissement adoptait la résolution CA17 080524 autorisant la constitution de la Société de Développement Commerciale (SDC) La Zone Décarie-Nord;

ATTENDU que conformément à l'article 458.20 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil d'arrondissement doit, par résolution, approuver le règlement de régie interne de la nouvelle SDC se trouvant en pièce jointe;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver les règlements de régie interne de la Société de développement commerciale La Zone Décarie-Nord.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0635**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231014 relatif à la désignation d'un représentant de l'arrondissement pour siéger sur le conseil d'administration de la « Société de développement commercial La Zone Décarie-Nord ».

ATTENDU la constitution de la Société de développement commercial (SDC) « La Zone Décarie-Nord » le 8 août 2017;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et du *Règlement sur les Sociétés de développement commercial*, le conseil d'arrondissement doit désigner parmi ses élus ou ses fonctionnaires une personne qui sera membre du conseil d'administration de la

SDC;

ATTENDU que madame Sophie Mainville agit à titre de commissaire au sein de Développement Économique de Saint-Laurent;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De désigner madame Sophie Mainville, commissaire au développement économique à Développement économique Saint-Laurent, à titre de représentante de l'arrondissement pour siéger sur le conseil d'administration de la « Société de développement commerciale La Zone Décarie-Nord ».

ADOPTÉ

---

**CA17 08 0636**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231016 relatif à l'approbation au budget de la Société de développement commerciale (SDC) La Zone Décarie-Nord.

ATTENDU que lors de sa première assemblée annuelle le 26 septembre 2017, les membres de la SDC La Zone Décarie Nord ont adopté leur budget;

ATTENDU que conformément à l'article 458.27 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil d'arrondissement doit, par résolution, approuver le budget de la nouvelle SDC se trouvant en pièce jointe

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver le budget 2018 de la Société de Développement Commerciale La Zone Décarie-Nord.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0637**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299021 relatif à une contribution financière à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent en soutien à ses activités pour l'année 2017.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

1.- D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Popote roulante Saint-Joseph de la paroisse Saint-Laurent pour l'année 2017;

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0638**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299018 visant à accorder un soutien financier à deux organismes dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - édition 2017-2018.

ATTENDU la résolution numéro CM17 1000 adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 21 août 2017 approuvant un projet de protocole d'entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 2 000 000 \$, pour la période 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018, afin de planifier, de mettre en œuvre et de soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants de personnes immigrantes;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Dans le cadre du Programme d'Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - édition 2017:

- 1.- D'accorder un soutien financier de 13 658 \$ au Centre d'initiatives pour le développement communautaire l'Unité pour le projet l'Unité 12-17-volet musique;
- 2.- D'accorder un soutien financier de 11 559 \$ au Centre Communautaire Bon Courage de Place Benoit, pour le projet HorizonS radio;
- 3.- D'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0639**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299022 relatif à un don au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 51<sup>e</sup> journée Fèves au lard.

ATTENDU que cette activité permet d'amasser des fonds qui sont distribués à des organismes de la communauté de Saint-Laurent œuvrant auprès des démunis;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières de Montréal pour la tenue de la 51<sup>e</sup> journée Fèves au lard;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0640**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673014 relatif à un don de 2 bacs de de matières organiques à l'église Saint-Hippolyte.

ATTENDU que plusieurs événements se déroulent régulièrement à l'Église Saint-Hippolyte, ce qui génère un surplus de matières résiduelles;

ATTENDU que celle-ci souhaite s'impliquer et encourager le personnel de l'église ainsi que ses usagers à la valorisation et au recyclage des matières résiduelles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

D'autoriser un don 2 bacs de matières organiques de format 240 litres à l'église Saint-Hippolyte.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0641**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299020 relatif à une demande de subvention du Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2017.

ATTENDU que le Cercle de Fermières de Saint-Laurent est partenaire et est une association reconnue par l'Arrondissement de Saint-Laurent;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ au Cercle de fermières de Saint-Laurent pour l'année 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0642**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299019 relatif à une demande de subvention du Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2017 de l'opération « Magasin-Partage de Noël » et visant à autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération.

ATTENDU la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent*, ayant pour objet de mieux encadrer et soutenir l'offre de service dédiée à la population laurentienne;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 8 000 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à l'édition 2017 de l'opération « Magasin-Partage de Noël »;
- 2.- D'autoriser le soutien matériel et en ressources humaines nécessaires à la réalisation de cette opération;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0643**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673005 relatif à la signature d'un projet de convention avec l'organisme VertCité pour le programme Éco-quartier 2018-2020 dans l'arrondissement de Saint-Laurent et octroyer une contribution financière totale de 483 000 \$, sans taxes applicables.

ATTENDU que ce montant total de 483 000 \$ est réparti par tranche de 161 00 \$ et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020 ;

ATTENDU que depuis 2014, des 4 776 personnes rejointes par les activités offertes, le programme en a rejoint 7 238 en 2016, ce qui représente une augmentation de 52 % ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature du projet de convention avec l'organisme VertCité pour le programme Éco-quartier 2018-2020 dans l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 2.- D'octroyer une contribution financière totale de 483 000 \$, sans taxes applicables, somme qui sera versée par tranche de 161 00 \$ et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0644**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984011).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 août et le 27 septembre 2017, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 27 septembre 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0645**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679011 visant à autoriser le chef de division et le conseiller en planification de la Division environnement et protection du territoire à signer tous les documents administratifs relatifs à la demande de subvention du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du programme des Partenaires dans la Protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ATTENDU qu'en date du 8 août 2017, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté par résolution CA17 080508, le Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020;

ATTENDU qu'en date du 3 mai 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a autorisé, par résolution CA16 080231, la Direction des travaux publics à déposer une demande de subvention auprès du Fond Municipal Vert (FMV) pour la réalisation du plan;

ATTENDU que dans le cadre de la subvention du Fond Municipal Vert (FMV), l'arrondissement doit fournir un ensemble de documents pour justifier le remboursement des coûts admissibles et que ces documents doivent être signés par des personnes autorisées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le chef de division et le conseiller en planification de la Division environnement et protection du territoire à signer tous les documents administratifs relatifs à la demande de subvention du Fond Municipal Vert (FMV) dans le cadre du programme des Partenaires dans la Protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0646**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499090 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 905, rue Roy dans la zone H16-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale dont la largeur de l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 905, rue Roy dans la zone H16-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale dont la largeur de l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables, telle que soumise le 28 septembre 2017 et à la condition de prévoir la plantation d'arbres le long de la limite de propriété arrière.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0647**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499091 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation bifamiliale au 905, rue Roy dans la zone H16-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.



ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. a) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170801);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'une habitation bifamiliale au 905, rue Roy dans la zone H16-014 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que soumis sur les plans du 28 septembre 2017, et aux conditions suivantes :

1. Réduire la superficie de plancher de la mezzanine de façon à ce qu'elle ne dépasse pas 40% de la superficie de plancher de la pièce où elle se trouve;
2. Privilégier des ouvertures de dimensions plus hautes que larges sur la façade donnant sur la rue Roy.

Les murs seront recouverts de brique de couleurs « Dublin » et « Rouge » de la compagnie Forterra et d'un revêtement de bois de cèdre de couleur « Blanc naturel » de la compagnie Adirondak, ou leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0648**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499092 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment mixte dont le taux d'implantation au sol est supérieur au maximum permis.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0649**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499094 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1230, rue Montpellier dans la zone H13-041 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la reconstruction d'une galerie avant en empiétant dans la marge avant.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0650**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499096 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2269, rue Sigouin dans la zone H12-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture en cour arrière dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 4. e) du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170904);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2269, rue Sigouin dans la zone H12-073 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'une clôture en cour arrière dont la hauteur ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition qu'une haie soit implantée du côté extérieur de la clôture visible de la rue.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0651**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499097 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2385, rue Saint-Louis dans la zone H15-074 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la distance de l'agrandissement par rapport à la limite mitoyenne.

ATTENDU qu'au point 4. f) du procès-verbal de la séance tenue le 13 septembre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20170905);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 septembre 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2385, rue Saint-Louis dans la zone H15-074 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de régulariser la distance de l'agrandissement par rapport à la limite mitoyenne, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0652**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499098 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications à l'aménagement du talus arrière des habitations unifamiliales contiguës situées aux 1617 à 1631, rue de l'Éverest dans la zone H12-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. e) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170904);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications à l'aménagement du talus arrière des habitations unifamiliales contiguës situées aux 1617 à 1631, rue de l'Éverest dans la zone H12-012 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme aux conditions suivantes :

1. Favoriser des blocs avec un profilé de blocs plus réduit;

2. Favoriser une clôture en mailles de chaîne de couleur noire pour une meilleure harmonie de l'ensemble et qui se dissimule avec le feuillage de la haie de cèdres;
3. Fournir un plan de drainage détaillé illustrant le drainage pour chacune des cours arrière.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0653**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499100 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 5605, rue Cypihot dans la zone I01-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. h) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170906);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'un bâtiment industriel situé au 5605, rue Cypihot dans la zone I01-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition de minimiser le nombre de cases de stationnement et de revoir la localisation de l'aire de stationnement de façon à minimiser l'impact sur l'abattage d'arbres existants dans la section de l'écoterritoire.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0654**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499101 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation bifamiliale isolée située au 1374-1376, rue Cartier dans la zone H16-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. i) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170907);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des modifications extérieures de l'habitation bifamiliale isolée située au 1374-1376, rue Cartier dans la zone H16-038 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage tel que les plans soumis le 27 septembre 2017.

Le mur de la façade sera recouvert d'un revêtement de briques récupérées, tel que l'existant.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0655**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499102 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment industriel situé au 420, rue Wright dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. j) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170908);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement et des modifications extérieures d'un bâtiment industriel situé au 420, rue Wright dans la zone I18-028 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme à la condition de revoir la jonction du revêtement d'aluminium noir et celui fini bois pour un meilleur équilibre.

Les murs seront recouverts d'un revêtement d'aluminium de couleur « Fini bois » de la compagnie Dizal et de panneaux de ciment de couleur « Noir » de la compagnie Dryvit, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0656**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499103 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de l'habitation située au 1500-1504, rue Gohier dans la zone H12-058 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. k) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170909);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le remplacement du revêtement extérieur de l'habitation située au 1500-1504, rue Gohier dans la zone H12-058 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de brique de couleur « Rouge » de la compagnie Forterra, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0657**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499104 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé des habitations unifamiliales contigües situées du 2154 au 2220, rue Elsie-MacGill dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 5. l) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170910);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour une modification au PIIA approuvé des habitations unifamiliales contigües situées du 2154 au 2220, rue Elsie-MacGill dans la zone H08-073 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0658**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499105 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur un bâtiment mixte situé aux 1511, 1515 et 1525, rue Decelles dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 13 septembre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170911);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'enseignes sur un bâtiment mixte situé aux 1511, 1515 et 1525, rue Decelles dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que le plan d'ensemble d'affichage de la façade donnant sur la rue Decelles daté du 20 septembre 2017.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0659**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1171569001 recommandant au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu.

ATTENDU que la nouvelle infrastructure de la Société de transport de Montréal (STM), le Garage Côte-Vertu (GCV) principalement construit en souterrain, se raccordera au réseau du métro en arrière gare de la station Côte-Vertu;

ATTENDU que le bâtiment principal (Structure Auxiliaire Atelier) situé au 1475 boul. Marcel-Laurin, constituera le seul bâtiment à être soumis à l'article 32 de la LQE, et qu'il permettra d'accéder aux tunnels du garage où se trouveront les principaux branchements de services requis par le projet;

ATTENDU que la STM est présentement en négociation avec la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU) de la Ville de Montréal afin d'établir les modalités de déversement dans le réseau d'égout municipal, notamment en ce qui a trait à une compensation monétaire;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité exécutif d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection à la délivrance de l'autorisation requise par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vue du branchement au réseau municipal de la Ville de Montréal d'un réseau privé de conduites d'égout pluvial, dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0660**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177153004 relatif à une ordonnance pour déroger à certaines dispositions du Règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser le changement d'enseigne située sur la tour d'eau de la propriété sise au 6125, chemin de la Côte-de-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU l'article 1.12 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage permettant au conseil d'arrondissement de régir ou d'autoriser, par ordonnance, des dispositions dérogatoires qui ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2ème paragraphe de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter l'ordonnance numéro OCA08-08-0001-6 pour le changement d'enseigne située sur la tour d'eau de la propriété sise au 6125, chemin de la Côte-de-Liesse dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0661**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879011 relatif à une ordonnance afin de permettre une murale sur le bâtiment situé au 805 rue Décarie.

ATTENDU que la résolution numéro CA16 080471 adoptée par le conseil d'arrondissement le 2 août 2016 permettait la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 655, rue Décarie;

ATTENDU que ladite murale sera créée et réalisée sur le bâtiment situé au 805, rue Décarie;

ATTENDU la résolution numéro CE16 1079 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 15 juin 2016 et accordant un soutien financier non récurrent de 300 000 \$ à certains organismes pour la réalisation de murales, dans le cadre du Programme d'art mural - volet 2;

ATTENDU la résolution numéro CA16 080445 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 août 2016 et octroyant une contribution financière de 25 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation d'une murale au 655, rue Décarie;

ATTENDU que l'arrondissement appuie la reconnaissance de la culture comme 4<sup>e</sup> pilier du développement durable;

ATTENDU que la réalisation d'une murale contribue à ces trois dimensions du développement durable, soit les volets social, économique et culturel;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'abroger la résolution CA16 080471 adoptant l'ordonnance OCA08-08-0001-4 afin de permettre une murale sur le bâtiment situé au 655, rue Décarie;
2. D'adopter l'ordonnance OCA08-08-0001-5 afin de permettre une murale sur le bâtiment situé au 805, rue Décarie;
3. D'accorder un soutien financier à l'organisme MU totalisant la somme de 25 000 \$ pour la réalisation d'une murale sur le bâtiment situé au 805, rue Décarie et d'édicter une ordonnance pour permettre la réalisation de la murale sur le bâtiment;
4. D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0662**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177646004 visant à désigner des emplacements réservés au stationnement pour véhicules électriques en charge dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU la stratégie d'électrification des transports, la Ville de Montréal souhaitant implanter, d'ici 2020, 1 000 points de recharge pour véhicules électriques sur rue;

ATTENDU qu'il est maintenant proposé de continuer le déploiement de ce réseau pour l'année 2017 avec au total une centaine de bornes à implanter au courant des prochains mois, dont 11 à l'Arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que vingt-deux espaces de stationnement (2 espaces par borne) doivent être prévus en 2017 sur le domaine public de l'Arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'il y a lieu de désigner les emplacements pouvant accueillir ces espaces en vertu du règlement 878-44 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De désigner les emplacements identifiés au sommaire décisionnel comme étant des espaces réservés au stationnement pour véhicules électriques en charge et que ces espaces munis de bornes de recharge soient à l'usage exclusif des détenteurs de véhicules électriques qui devront se brancher aux bornes (être en recharge).

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0663**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950040 relatif à la nomination permanente d'Abdallah Sedik au poste d'agent de bureau, à la Section soutien général de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau à la Section soutien général de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Abdallah Sedik (matricule - 100070903) au poste de d'agent de bureau (emploi 792820 - poste: 70988 - SBA: 298631) à la Section du soutien général, de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective le samedi, 7 octobre 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0664**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950041 relatif à la nomination permanente d'un inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer monsieur Mohamed El-Amine Lekehal (matricule 100130878) au poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture (emploi 755610 - poste 73354 - SBA: 307941) à la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective le samedi, 7 octobre 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0665**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950042 relatif à la nomination permanente d'un inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'inspecteur en horticulture et arboriculture à la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer madame Chantal Brosseau (matricule 100014633) au poste permanent d'inspecteur en horticulture et arboriculture (emploi 755610 - poste 73353 - SBA: 307940) à la Division des parcs et des espaces verts, de la Direction des travaux publics. Sa nomination sera effective le samedi, 7 octobre 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0666**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950043 relatif la nomination en permanence de Gaël Brevil au poste de préposé à l'inspection, à la Section des inspections de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de préposé à l'inspection, à la Section des inspections, de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer en permanence monsieur Gaël Brévil (matricule 100197894) au poste de préposé à l'inspection, (emploi 721670 - poste 70548 - SBA: 292541) à la Section des inspections, de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Sa nomination sera effective le samedi, 7 octobre 2017, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0667**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950044 relatif à la nomination temporaire, pour une durée indéterminée de Ramdane Boucherk, au poste de chef de division à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues et de Jean-François Pharand, temporairement, pour une durée indéterminée, au poste de contremaître métiers, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues – Section entretien des bâtiments et conciergerie de l'arrondissement de Saint-Laurent

ATTENDU les règles de dotation de la Ville de Montréal et le processus suivi pour le comblement du poste chef de division, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues et pour le comblement temporaire et pour une durée indéterminée, du poste de contremaître métiers à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues – Section entretien des bâtiments et conciergerie, de la Direction des travaux publics;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De nommer temporairement et pour une durée indéterminée monsieur Ramdane Boucherk, (matricule 100038744) au poste de chef de division à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues (poste 32018 – emploi 215820 - SBA 296381), à compter de la date rétroactive de fonction supérieure du 12 novembre 2016. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres;
2. De nommer temporairement et pour une durée indéterminée monsieur Jean-François Pharand (matricule 100016414) au poste contremaître métiers, à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage de rues – Section entretien des bâtiments et conciergerie (poste 43833 – emploi 213480 - SBA 266192), à compter de la date rétroactive de fonction supérieure du 18 février 2017. Les conditions de travail sont celles prévues au cahier des Conditions et avantages des cadres administratifs de la Ville de Montréal ainsi qu'à la Politique de rémunération des cadres.

ADOPTÉ.

---

**CA17 08 0668**

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de juillet et août 2017 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---



CA17 08 0669

**Période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil**

Les affaires suivantes sont soumises à la présente séance :

- Le conseiller Maurice Cohen demande au Conseil de continuer à faire de l'excellent travail. Il n'e sera pas là, mais ne sera pas loin.
- Le conseiller Aref Salem mentionne les points suivants :
  - o M. Karel Velan, fondateur de la société Velan, est décédé à l'âge de 99 ans.
  - o Le 27 septembre 2017, le maire Alan DeSousa a reçu, au nom de l'arrondissement, le prix *Leader en transport durable – catégorie Continuité* lors du Déjeuner-causerie de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.
  - o Les bureaux de l'arrondissement sont fermés pour l'Action de grâces, mais l'horaire des collectes n'est pas modifié.
- Le conseiller Francesco Miele souhaite de bonnes Fêtes Juives et une bonne Action de grâce. Il rappelle les dates d'élections municipales : 5 novembre, élections générales et le vote par anticipation le 29 octobre 2017 de 12 h à 20 h.
- Le maire Alan DeSousa parle de l'entreprise de M. Velan et fait un bilan des réalisations du dernier mandat du Conseil d'arrondissement.

---

CA17 08 0670

Deuxième période de questions du public, à 22 h 06

Aucune question n'a été posée

---

CA17 08 0671

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 22 h 06.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017.

---